

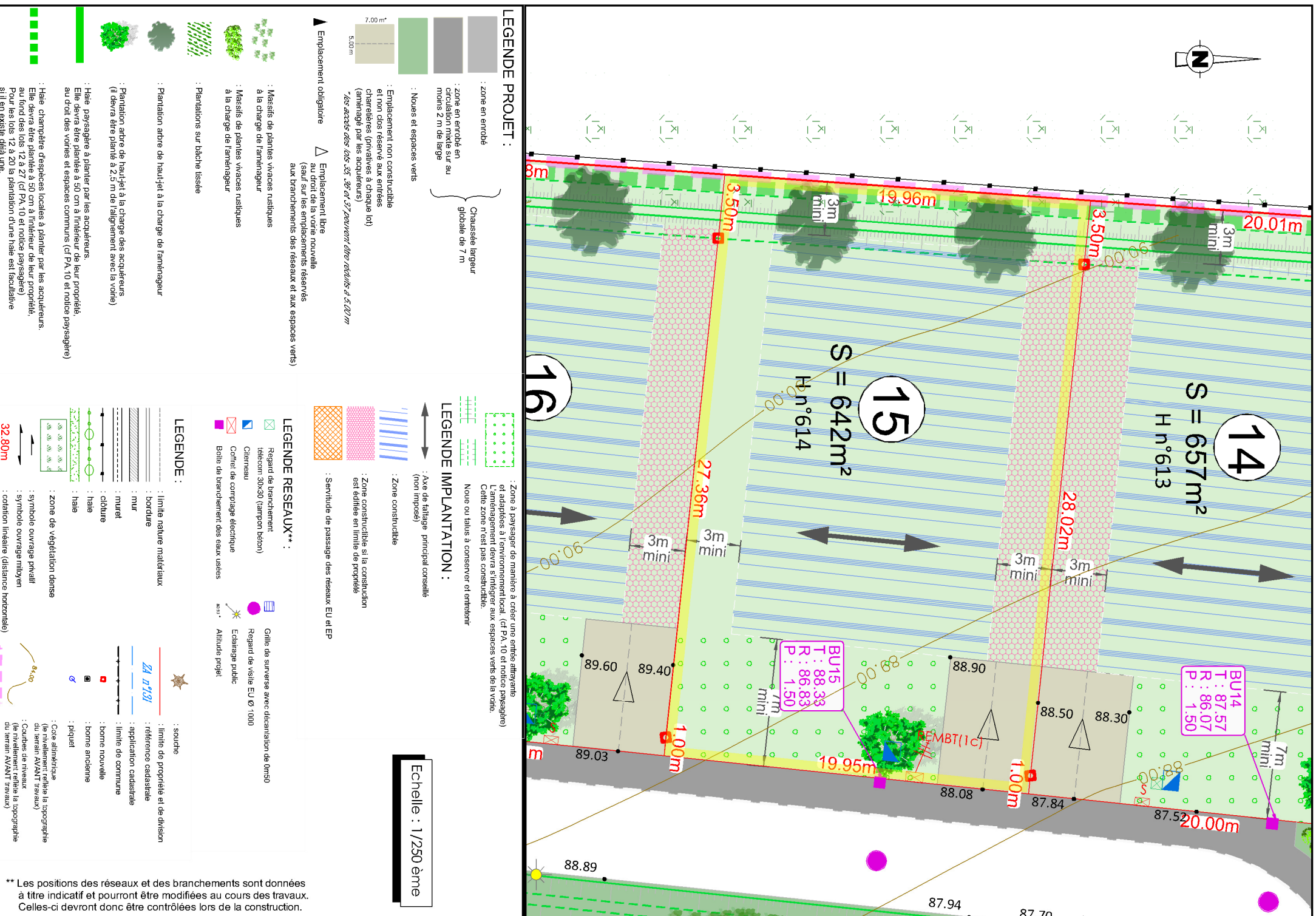
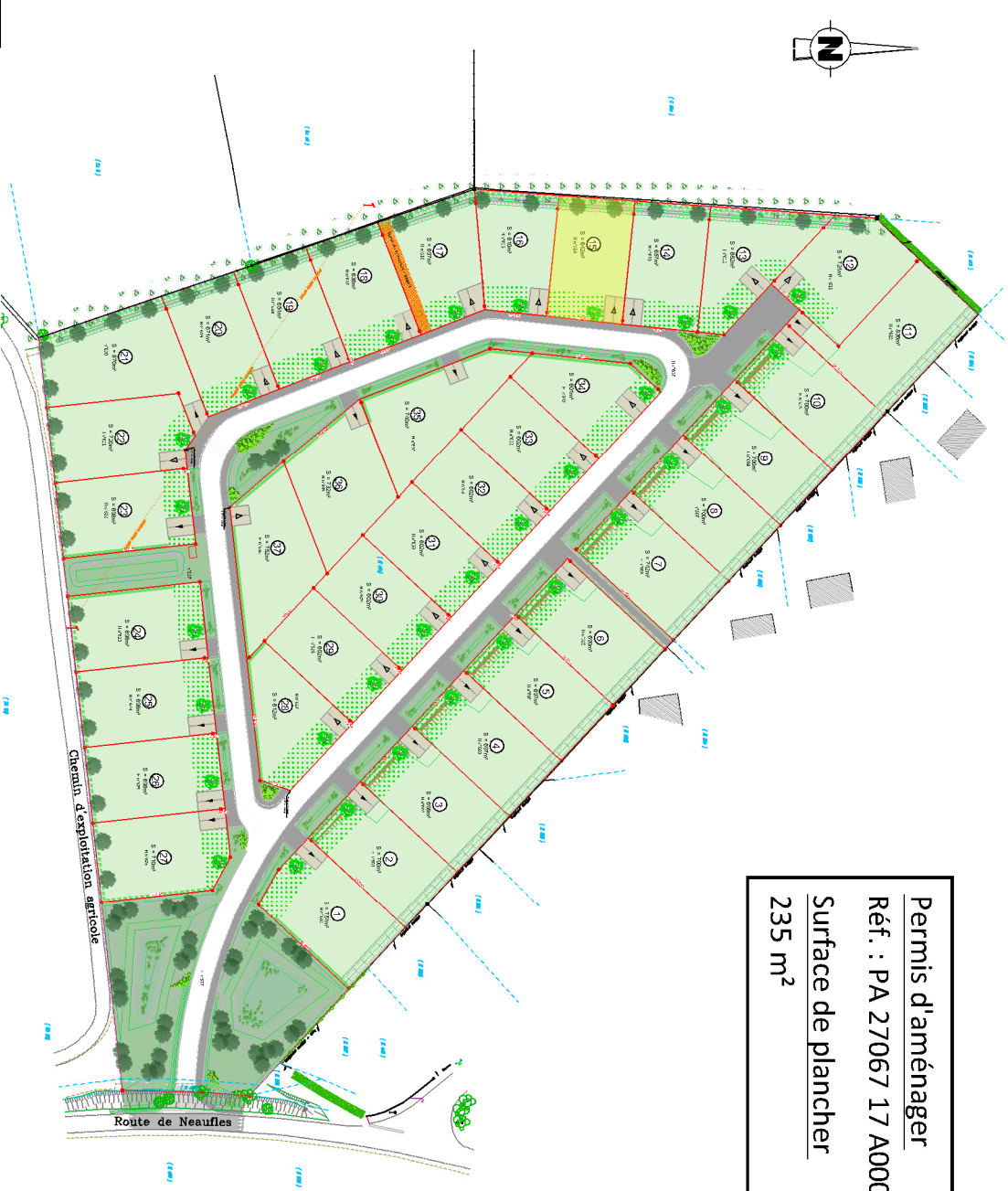
DEPARTEMENT DE L'EURE  
COMMUNE DE BÉZU SAINT ÉLOI

Route de Neaufles  
Lieux dit du "Pont aux Clères"

Résidence : "Domaine Saint-Éloi"

PLAN DE VENTE DU LOT N°15  
Parcelle section H n°614

Permis d'aménager  
Réf. : PA 27067 17 A0001  
Surface de plancher  
235 m<sup>2</sup>



LEGENDE PROJET :

- zone en enrobé
- zone en enrobé en moins de 2 m de large
- Noues et espaces verts
- Emplacement non constructible et non cédé réservé aux entrées charnières (privatives à chaque lot) (aménagement par les acquéreurs) \*les accès des lots 15, 16 et 17 doivent être réservés à 5,00 m
- Chaussée large globale de 7 m
- Emplacement libre au droit de la voie nouvelle (seul sur les emplacements réservés aux branchements des réseaux et aux espaces verts)
- Maesifs de plantes vivaces rustiques à la charge de l'aménageur
- Maesifs de plantes vivaces rustiques à la charge de l'aménageur
- Plantations sur bêche tassée
- Plantation arbore de hauteur à la charge de l'aménageur
- Plantation arbore de hauteur à la charge des acquéreurs (il devra être planté à 2,5 m de l'alignement avec la voie)
- Halle paysagère à planter par les acquéreurs. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur de leur propriété au droit des voies et espaces communs (cf PA.10 et notice paysagère)
- Halle champêtre desplaces locales à planter par les acquéreurs. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur de leur propriété au fond des lots 12 à 27 (cf PA.10 et notice paysagère). Pour les lots 12 à 20 la plantation d'une halle est facultative s'il en existe déjà une.

LEGENDE RESEAU\*\* :

- Regard de branchement (télécom 30x30 (stamp beton))
- Cherneau
- Coffret de comptage électrique
- Boîte de branchement des eaux usées
- Grille de surverse avec décanation de 0m30
- Regard de vue EU Ø 1000
- Eclairage public
- Altitude projet
- limite nature matériaux
- bordure
- muret
- cobture
- haie
- haie
- zone de végétation dense
- symbole ouvrage psvall
- symbole ouvrage mlyrien
- cotation linéaire (distance horizontale)
- soutche
- limite de propriété et de division
- référence cadastrale
- application cadastrale
- limite de commune
- borne nouvelle
- borne ancienne
- piquet
- Cote altimétrique (cote de la topographie du terrain AVANT travaux)
- Courbes de niveau
- alignement (cote de la topographie du terrain AVANT travaux)

Echelle : 1/250 ème

\*\* Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.

Géomètre-Expert

**AGÉOSE**  
Géomètres Experts  
AGÉOSE  
Géomètre-expert  
Voie du futur  
9P232  
27103 VAL DE REUIL CEUX  
☎ 02.32.40.05.13

Maitre d'ouvrage

**altitude**  
Immobilier Magellan III  
509, Centre Ailler - Route de Neufchâtel  
78230 SENEVALLE  
☎ 02.76.51.05.20

INDICE	MODIFICATIONS	Date
B	Plan de vente	07/06/2018
Dossier n° 160925		160925.dwg